

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE**

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **mardi 26 juillet 2022**, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions, au 850, rue Principale, Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents:

**Le maire**, monsieur Michel Dupuis

**Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :**

Joachim Larochelle-Courchesne	District no 1	Frédéric Bourgeois	District no 4
M <sup>me</sup> Annie Neveu	District no 2	Éliane Neveu	District no 5

Était aussi présent : M. René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier

Étaient absents : madame Roxane Perreault et monsieur Jean Lemieux

<b>1. Législation</b>
-----------------------

**1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum**

Monsieur le Maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

**1.2. Adoption de l'ordre du jour**

**176-07-2022**

Sur la proposition de M. Joachim Larochelle-Courchesne,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Éliane Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

**1. Législation**

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

1.2. Adoption de l'ordre du jour

1.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 826-2022 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil municipal et abrogeant les règlements 810-2022 et 822-2022

**2. Administration**

2.1. Secrétaire au greffe (remplacement congé de maladie – fin d'emploi)

**3. Loisirs**

3.1. Demande de partenariat – Centre culturel Desjardins

**4. Voirie**

4.1. Embauche d'un employé au Service des travaux publics, parcs et immeubles

**5. Période de questions**

**177-07-2022**

**1.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 826-2022 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil municipal et abrogeant les règlements 810-2022 et 822-2022**

M. Frédéric Bourgeois, conseiller du district n° 4, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 826-2022, concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil municipal et abrogeant les règlements 810-2022 et 822-2022;

- dépose ledit projet de règlement 826-2022.

## **2. Administration**

### **2.1. Secrétaire au greffe (remplacement congé de maladie) – fin d’emploi**

**178-07-2022**

ATTENDU QUE madame Monique Gagnon est à l’emploi de la Municipalité à titre de remplaçante suite au départ pour maladie de M<sup>me</sup> Isabelle Dufresne, secrétaire depuis le 7 février 2022;

ATTENDU d’entériner la fin d’emploi de madame Gagnon pour le 21 juillet 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Éliane Neveu,  
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare entérine la fin d’emploi de M<sup>me</sup> Monique Gagnon, remplaçante d’un congé de maladie de M<sup>me</sup> Dufresne, en date du 21 juillet 2022;

## **3. Loisirs**

### **3.1 Demande de partenariat – Centre culturel Desjardins**

**179-07-2022**

ATTENDU la demande de partenariat pour le Centre culturel Desjardins;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare est favorable à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Éliane Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare s’engage à verser la somme de 8 000,00 \$ au Centre culturel Desjardins pour le soutien au fonctionnement et les bénéfices pour la municipalité et ses citoyens;
3. D’imputer la dépense au poste « Animation culturelle » (02-70196-999).

*Je, soussigné, certifie sous mon serment d’office qu’il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.  
René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier*

#### 4. Voirie

##### 4.1. Embauche d'un employé au Service des travaux publics, parcs et immeubles

180-07-2022

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare doit embaucher un employé au Service des travaux publics, parcs et immeubles;

ATTENDU QUE la Municipalité désire embaucher madame Dominique Taillon,

ATTENDU QUE l'entrée en poste est prévue le 1<sup>er</sup> août 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Annie Neveu,  
Appuyée par M. Joachim Larochelle-Courchesne,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare embauche madame Dominique Taillon au Service des travaux publics, parcs et immeubles, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2022 au 28 octobre 2022 inclusivement, à titre de personne salariée saisonnière occasionnelle, selon les conditions de la convention collective;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit déposée au dossier employé des archives de la Municipalité et remise à madame Taillon.

#### 5. Période de questions

Sur ce, la séance est levée à 19 h 48.

\_\_\_\_\_  
Michel Dupuis  
Maire

\_\_\_\_\_  
René Charbonneau  
Directeur général et greffier-trésorier

*Je, Michel Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*